

\$2,400. Ils ont donné à leur secrétaire \$378 ; à leur procureur, \$320 ; à leur auditeur, \$124 et, de plus, un chemin qui dépensait probablement pour \$5 ou \$6 de port de lettres par année, a payé un compte de \$45 pour cet objet.

Cette affaire a créé un grand scandale dans le comté. Et c'est un fait bien connu que, bien que le gouvernement eût consenti à donner ces \$4,836 pour être remises directement aux ouvriers, cet argent n'a pas été remis aux ouvriers, mais que les officiers de la compagnie demeurant à Saint-Jean s'en sont emparé. Ces faits sont connus de quelques membres du gouvernement, je crois, mais ils n'ont rien fait pour obliger ces officiers à rembourser l'argent, et comme résultat de la condition dans laquelle les choses ont été laissées, le chemin est resté longtemps inexploité après le paiement intégral de l'argent. Dans l'intervalle il va sans dire que le chemin fut vendu par décret de la cour, et de cette façon, la garantie que possède le gouvernement n'a aucune valeur. Je ne veux rien dire de très dur à ce sujet, mais je crois que l'attention du pays doit être appelée sur le fait que cet argent a été gaspillé, que les ouvriers en sont pas encore payés, et que les intentions du gouvernement ont été frustrées par le mode suivi au sujet de cette affaire.

M. LAURIER : Cette question demande des explications de la part du gouvernement. Tel que je comprends le cas exposé par mon honorable ami, le député de Saint-Jean (M. Ellis), un prêt de \$15,000 a été voté à ce chemin, et une des conditions du prêt était qu'une somme de \$4,836, due dans le temps aux ouvriers, leur serait payée à même le premier argent donné à la compagnie. L'argent fut donné à la compagnie, et sur les \$4,836, les ouvriers ne reçurent qu'environ \$1,500. La balance fut remise, non aux ouvriers, mais au gérant, au secrétaire et au procureur de la compagnie, de sorte que l'argent fut employé tout autrement qu'il n'aurait dû l'être. Il peut avoir été bien employé dans un sens, mais il ne l'a pas été conformément à la convention faite entre le gouvernement et la compagnie. Il me semble qu'il était du devoir du gouvernement de veiller à ce que la compagnie exécutât fidèlement le contrat, et que, dès qu'il eût donné l'argent, il devait voir à ce que pas un sou ne fût ensuite payé sur le prêt, à moins que la compagnie ne montrât que l'argent avait été appliqué selon le contrat. Dans ces circonstances, il me semble que le gouvernement doit donner des explications en réponse aux graves accusations portées par le député de Saint-Jean (M. Ellis), touchant la manière dont l'argent a été employé.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que l'honorable député de Saint-Jean (M. Ellis) n'a pas pris le moyen le plus propre à éclaircir cette question, ni à faire du bien aux ouvriers, si quelques-uns d'entre eux ont souffert du tort dans le cas dont il s'agit ici. L'honorable député a soulevé la question sur la motion à l'effet de nous former en comité des subsides à cette période avancée de la session, sans avoir donné aucun avis préalable ni m'avoir fourni l'occasion, en ma qualité de ministre des chemins de fer, d'étudier l'affaire, de rappeler les souvenirs que je puis avoir à ce sujet, et de m'assurer si les déclarations—que j'ai entendues très imparfaitement—faites par l'honorable député sont exactes. Je n'ai aucun doute que l'honorable député désire être rigoureusement exact dans cette

M. ELLIS.

affaire, mais n'ayant pas donné avis qu'il allait soulever la question, il ne peut pas s'attendre, aucun homme raisonnable ne pourrait s'attendre à une réponse. Pour ma part, sauf le fait qu'un prêt a été fait à la compagnie du chemin de fer d'Albert, j'ignore les circonstances tout autant que mon honorable ami, le chef de l'opposition, les ignoraient avant d'avoir entendu l'honorable député de Saint-Jean (M. Ellis).

M. LAURIER : Peut-être que les faits produiraient sur vous l'impression qu'ils ont produit sur moi, que, s'ils sont tels que relatés par l'honorable député de Saint-Jean (M. Ellis), le gouvernement est très blâmable.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas saisi tous les faits et, partant, je ne puis dire si le gouvernement est à blâmer. Dans tous les cas, l'honorable député ayant appelé mon attention sur la question, je vais l'examiner. Si je constate qu'un tort quelconque a été causé je le reconnaitrai immédiatement, et j'y remédierai si, c'est possible. Mais, je ne crois guère que le ministère ou le gouvernement ait fait une erreur dans cette affaire.

M. WELDON (Albert) : Je désire dire quelques mots au sujet de cette question. Il y a environ trois ans, et avant que le chef de la chambre eût pris le portefeuille de ministre de chemin de fer, mon attention fut appelée sur cette affaire immédiatement après l'élection de 1887, et je fis le plus promptement possible ce qui était en mon pouvoir pour protéger les ouvriers qui n'avaient pas reçu les arrrages de salaires qu'ils auraient dû recevoir. Il y avait tant de bruit dans la chambre tout à l'heure, que je n'ai pas pu entendre tout ce qu'a dit mon honorable ami, le député de Saint-Jean (M. Ellis). Mais autant que je l'ai entendu, son exposé de faits était absolument exact, et s'accorde avec l'impression que je me suis formée après une étude complète de la question. Les chiffres de l'honorable député s'accordent avec mes souvenirs.

Je me rappelle avoir vu dans des documents, au ministère, qu'une des raisons pour lesquelles on demandait l'emprunt, était qu'il fallait \$4,836 et quelques centins pour payer des arrrages de salaires à des hommes qui avaient travaillé au chemin, et je sais que le premier chèque donné par le gouvernement sur ce prêt de \$15,000 était pour la somme exacte mentionnée. Je me rappelle l'identité exacte des chiffres, et le gouvernement a sans doute agi en ceci avec une bonne foi parfaite et dans le but de faire payer ces salaires. J'ai dit à l'ancien ministre des chemins de fer et aux officiers du ministère qu'à mon sens, on avait commis une bêtise en envoyant cet argent à une compagnie moribonde, qui était rendue au bout et était composée en grande partie d'hommes de paille. Je me permets de répéter dans cette chambre ce que j'avais dit au ministère ; que cela me faisait l'effet d'une bêtise. Si cet argent avait été confié à un fiduciaire, ou au député du comté, ou à quelque personne indépendante, les ouvriers auraient sans doute reçu leurs arrrages de salaires. Pour être juste envers tout le monde, je dois dire que les ouvriers étaient eux-mêmes quelque peu en défaut. Il restait environ \$10,000, et je ne doute pas que les ouvriers n'eussent reçu tout ce qui leur était dû, s'ils s'étaient mis en grève ; mais ils ont continué de travailler pour la compagnie lorsqu'il leur était dû \$3,000 à \$4000. La compagnie leur payait leur salaire hebdomadaire, mais elle ne leur a pas encore